

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
16 OCTOBRE 2025
SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à onze heures, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, PÉAN-NORQUET, PERSILLARD, VERNERET.

MM. BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER, PILLEFER, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

M. BAUDU à M. THORIN
M. HUGUET à Mme PERSILLARD
M. LECUIR à Mme LHÉRITIER
Mme MILLET à Mme DUBÉ
Mme REPINÇAY à M. LESEIGNOUX
M. SARTORI à Mme BEAU
Mme THIBAUT à M. BIOULAC

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT DE MANIÈRE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉUNION.

ORDRE DU JOUR

1	Adoption du procès-verbal du conseil départemental du 26 juin 2025	6
2	Le fonctionnement des collèges publics	6
3	Développement durable – Mise à jour de l’Agenda 2030 – Rapport annuel 2024 de la situation départementale et de la stratégie d’achat	12
4	Dissolution du budget annexe de production d’énergie photovoltaïque	16
5	Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents – Adaptation du dispositif de mobilisation du compte personnel de formation	17
6	Seconde décision modificative 2025 et éléments financiers	22
7	Situation financière des AP/CP et AE/CP – Seconde décision modificative 2025	28
8	Vœu relatif à la perception du produit de taxe d’aménagement et au financement des CAUE	30

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Mes chers collègues, je salue la présence de nos services, du public et des journalistes à cette session budgétaire. Nous avons encore quelques pouvoirs pour cette session. Agnès Thibault donne pouvoir à Pascal Bioulac, Philippe Sartori donne son pouvoir à Marie-Pierre Beau, Marie-Hélène Millet donne pouvoir à Angélique Dubé, Stéphane Baudu donne pouvoir à Christophe Thorin, Yves Lecuir donne pouvoir à Catherine Lhéritier et Geneviève Repinçay vient de donner pouvoir à Julien Leseignoux. Pascal Huguet donne pouvoir à Maryse Persillard. Monsieur le directeur général des services, Cher Cyrille, quels sont les déports ?

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Il n'y a aucun déport pour la session plénière de ce matin, Monsieur le Président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer l'événement heureux de lundi avec la libération des derniers otages israéliens détenus par les terroristes du Hamas depuis le 7 octobre 2023. Espérons maintenant que le processus de paix initié par le Président des États-Unis permette d'ouvrir une nouvelle période de stabilité et de paix entre ces deux peuples qui ont beaucoup souffert depuis deux ans.

Le chaos politique dans lequel la France est plongée nous consterne tous. Si vous cherchiez une définition de la chienlit, expression chère au Général de Gaulle, ne cherchez plus, elle est sous nos yeux. Notre pays est en état de paralysie alors que des décisions majeures doivent être prises. La France, sujet débattu aux *Derniers Rendez-vous de l'Histoire*, mérite de sa classe politique dignité, humilité et sens du bien commun. Les habitants du Loir-et-Cher, comme tous les Français, le disent : ils sont excédés par le spectacle désolant des concours d'égos et des bricolages partisans. Nous ne pouvons que déplorer la déliquescence de notre fonctionnement démocratique et le blocage des institutions, alors même que notre pays est déclassé, appauvri et que l'emploi est menacé, en particulier l'emploi industriel comme chez Bosch ou Brandt dans notre département.

À l'étranger, la France est devenue la risée de nombreux observateurs et dirigeants. La Belgique et l'Italie se sont même crues autorisés à nous donner des leçons de stabilité politique. Quant au Portugal, il a communiqué cette semaine pour annoncer un budget excédentaire, des réductions d'impôts et une hausse des pensions de retraite. Cette situation illustre à quel point notre vie institutionnelle traverse une période d'instabilité sans précédent, où les équilibres politiques semblent se déliter jour après jour et où la pression et les menaces politiques sont devenues courantes. La récente reculade sur la réforme des retraites, pourtant indispensable à l'équilibre de notre système par répartition, en est un signe préoccupant.

Dans ce contexte, quelle que soit notre appartenance politique, il est de notre responsabilité collective d'appeler au sursaut et à la lucidité. La situation est tellement confuse qu'on ne sait plus si on doit espérer pour la France l'adoption d'un budget ou le redouter. Nous voyons mal comment éviter de nouvelles élections à court ou moyen terme pour sortir de l'impasse institutionnelle actuelle et restaurer la confiance entre les citoyens et leurs représentants. Le Président de la République doit mesurer l'ampleur de la crise de confiance qui s'installe. Sa responsabilité comme celle de toute la classe politique est aujourd'hui d'ouvrir un chemin vers la stabilité et la clarté démocratique dans le respect de nos institutions. Je veux enfin dire mon soulagement de ne pas voir l'ensemble des élus jetés indistinctement dans le même sac de la vindicte populaire. Je veux assurer aux Loir-et-Chériens que leurs élus locaux demeurent leurs représentants investis et engagés à leur service. C'est pour nos habitants et notre territoire que nous travaillons sans relâche pour accompagner les publics les plus fragiles, faire

venir de nouveaux soignants, investir dans l'aménagement du territoire, soutenir nos communes et nos associations. En un mot, rendre plus attractif un Loir-et-Cher tourné vers l'avenir. Il est important de réaffirmer tout cela, car c'est notre unique préoccupation. Les Loir-et-Chériens peuvent compter sur notre esprit de responsabilité et notre capacité à gérer et entreprendre.

À quelques mois des élections municipales, je veux rappeler que les maires restent les piliers de notre vie démocratique locale. Ils incarnent la proximité, l'écoute et l'efficacité de l'action publique. Dans un contexte national troublé, leur engagement et leur sens du devoir sont plus que jamais indispensables pour maintenir la confiance et faire vivre au quotidien l'esprit du service public dans nos communes.

L'ordre du jour de notre séance plénière est la traduction de notre volonté d'agir utilement pour le Loir-et-Cher. J'aurais aimé, vous le savez, conduire ce matin les débats de nos orientations budgétaires pour 2026. Par prudence et en concertation avec vous, je les ai décalés à janvier prochain. Le projet de loi de finances de l'État pour 2026 a été déposé et sera, si tout se passe bien, débattu par le Parlement dans l'objectif d'une adoption avant le 31 décembre par le gouvernement Lecornu II. Ce dernier est néanmoins en sursis, se maintenant au prix de très grands et graves renoncements. Je parle ici de la réforme des retraites avec sa suspension, qui entraînera un coût de 500 millions d'euros en 2026, 3 milliards en 2027 et 6 milliards en 2028.

Au plan local, le brouillard s'épaissit donc pour tracer notre cap budgétaire 2026. Au mieux, on peut espérer une reconduction des dispositions de 2025 concernant les collectivités territoriales. Nous n'en sommes pas tout à fait certains parce que nous avons une communication de madame Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, qui annonçait hier que les collectivités territoriales devraient participer à hauteur de 4,7 milliards d'euros au redressement des finances publiques en 2026. La copie gouvernementale est inférieure aux 5,3 milliards d'euros annoncés en juillet, mais reste deux fois supérieure aux 2,2 milliards d'euros de 2025. L'effort inclut un doublement du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) qui est une mesure en réserve obligatoire d'une partie des recettes des collectivités, qui passe d'un à deux milliards d'euros. Si nous avons échappé en 2025 à ce DILICO, rien n'indique que nous serons épargnés en 2026. Selon les projections d'André Laignel, président du Comité des finances locales, ce n'est pas 4,6 milliards, mais plutôt 8 milliards qui seraient imposés aux collectivités territoriales avec les baisses de dotations de l'État. Mais ne nous leurrions pas, la situation budgétaire critique de notre pays fait tourner à plein régime la machine à restrictions de Bercy. Il se trouvera toujours de nouveaux ministres pour pointer du doigt la gestion des départements qui font pourtant tout pour survivre à l'effet ciseau qu'ils subissent. Avec *Départements de France*, nous continuerons à tenir tête au gouvernement pour défendre nos équilibres budgétaires et préserver nos politiques sociales. Le prochain congrès de Départements de France, en novembre, sera l'occasion d'exprimer haut et fort nos positions communes.

Aujourd'hui je vous propose de nous limiter à l'examen de la décision modificative n° 2 de notre budget 2025. Vous observerez la modestie des mouvements opérés et ma volonté de consacrer les quelques recettes supplémentaires aux priorités suivantes : en fonctionnement, + 3,5 millions d'euros pour répondre à la hausse des besoins sociaux dans les domaines de l'insertion et de l'autonomie. En investissement, + 2 millions d'euros pour soutenir les EHPAD et contribuer aux grands projets du campus santé dont la construction a démarré cette année à Blois. En fin de séance, il vous sera proposé un vœu important concernant la taxe d'aménagement dont le produit s'effondre du fait de la récente réforme de l'État. Jusqu'alors payable dans les deux ans suivant la délivrance du permis de construire, elle est désormais à régler dans les 90 jours suivant l'achèvement fiscal des travaux, soit une date bien plus tardive. Résultat, une chute vertigineuse des recettes de l'ordre de - 83 % depuis le début de l'année. Je rappelle que cette taxe finance notamment le fonctionnement de notre CAUE, l'enjeu est donc vital à court terme. Avant d'entrer dans l'examen de nos dossiers, je voudrais conclure en citant à nouveau le Général de Gaulle qui écrivait : « *La France ne peut être la France sans la grandeur* ». Aujourd'hui, la

grandeur pour nous tous, c'est de se mettre au service de notre pays et donc de notre territoire. Je vous remercie de votre attention. Y a-t-il une intervention avant que nous analysions les rapports ? Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues. Rarement dans notre pays, les perspectives ont été autant bouchées, même si un sursis quant à la stabilité du Parlement et du gouvernement vient de poindre. Une partie de la réponse arrivera peut-être cet après-midi. Difficile de continuer à construire notre avenir sur des bases aussi incertaines. Chaque épisode, chaque retournement de situation politique – et nous les collectionnons depuis des mois – a repoussé d'autant nos prises de décisions, sans solutionner les problèmes qui s'accumulent. Dette qui s'amplifie, investissements qui attendent, pouvoir d'achat en berne. C'est dans ce contexte que nous devons construire la politique départementale avec de plus en plus de besoins et de moins en moins de moyens. Nous ne cessons de le rappeler, nos choix seront cruciaux pour contribuer à garder notre pays debout. Il y a quelques jours, ce sont les associations de toute nature qui ont manifesté leurs inquiétudes. La baisse voire la suspension de leurs subventions, condamne à court terme un tiers d'entre elles. Ce ne sera qu'à leur disparition que l'on mesurera leur véritable utilité. Qui pour être aux côtés des plus démunis ? Qui pour contribuer à une meilleure intégration sociale ? Qui pour organiser des manifestations caritatives, sportives, culturelles, qui sont la base même du vivre ensemble et de la cohésion sociale ? Qui pour aider à prendre conscience des grands enjeux sociétaux et environnementaux ? Qui pour rassembler les gens ? La liste est non exhaustive. Faut-il aujourd'hui alimenter l'économie et attendre ses retombées sur la Nation ou bien faut-il sauvegarder la Nation pour qu'elle relance l'économie ? Les deux, me direz-vous.

Aujourd'hui, le projet de seconde décision modificative de l'année 2025 vient modifier de manière très limitée le budget primitif de notre département qui a été voté en début d'année. En effet, le projet s'équilibre en dépenses et en recettes réelles à 1 089 215 €. Des recettes de fonctionnement sont réévaluées à la hausse notamment celles liées aux DMTO, près de 2 millions d'euros supplémentaires ; ainsi que celles liées aux financements européens et autres financements croisés nationaux, + 2,7 millions. Ces moyens nouveaux permettent de faire face à la hausse du financement de l'aide sociale des personnes âgées en EHPAD ainsi qu'au coût plus fort que prévu du RSA. Notez également 700 000 € au titre des hausses des dépenses énergétiques des collèges et des bâtiments départementaux. Au niveau des investissements, le secteur des solidarités a nécessité l'inscription de 1,9 million supplémentaire concernant la construction du Campus santé, porté par le centre hospitalier de Blois ainsi qu'un million supplémentaire pour les avances remboursables à destination des EHPAD. Voici donc le cadre dans lequel nous sommes invités à nous prononcer.

La fenêtre de tir est étroite, mais nous nous y emploierons. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Michel.

Y a-t-il d'autres interventions avant l'analyse des rapports ? Je n'en vois pas. Avant de commencer la lecture des rapports, nous devons nommer un secrétaire de séance. Ma chère Florence, je vois que tu es tout à fait apte à réaliser cette mission et cette lourde tâche. Merci, Florence. Nous allons commencer par le dossier numéro 1, qui est consacré à l'adoption du procès-verbal du conseil départemental du 26 juin.

1. Adoption du procès-verbal du conseil départemental du 26 juin 2025

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose d'approuver le procès-verbal du conseil départemental du 26 juin 2025. Y a-t-il des voix contre ? Des observations ? Des abstentions ? Le rapport numéro 1 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Le procès-verbal du conseil départemental du 26 juin 2025, annexé à la présente délibération, est adopté.*

Présents : 23

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat: La délibération est adoptée.

2. Le fonctionnement des collèges publics

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier numéro 2, sur le fonctionnement des collèges, nous sera présenté par Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci Monsieur le président. Effectivement, ce dossier numéro 2 présente le fonctionnement des collèges. Mes chers collègues, ce rapport prévoit notamment pour 2026 d'allouer aux 27 collèges publics une dotation globale de fonctionnement, la DGF, représentant une somme de

880 175 € et d'attribuer au collège Augustin Thierry une dotation spécifique d'un montant de 70 000 € pour la refacturation des repas des collégiens et une dotation spécifique à hauteur de 24 377 € pour ses dépenses d'énergie. Ce dernier collège est le seul collège public à ne pas être concerné, vous le savez, par la reprise en direct par le département des dépenses d'énergie que l'on met en place maintenant dans l'ensemble de nos collèges. Ce rapport prévoit aussi de consacrer une enveloppe de 8 750 € aux collèges publics engagés dans des dispositifs liés au développement de l'enseignement culturel et scientifique et contient un volet particulier pour la restauration scolaire, à savoir le reconduction en 2026 des différents tarifs de restauration scolaire : maintenir la ventilation des charges communes au sein du service de restauration et d'hébergement à hauteur de 15 % pour la demi-pension et 25 % pour l'internat (hors collège Augustin Thierry). Il est prévu de maintenir la contribution des collèges aux dépenses de rémunération des personnels du conseil départemental à hauteur de 19,5 % (hors collège Augustin Thierry), de maintenir le taux de contribution au plan d'investissement des équipements de restauration scolaire à hauteur de 2 % des recettes encaissées (hors collège Augustin Thierry), de reconduire le fonds départemental de restauration à 130 000 € et d'attribuer aux 27 collèges publics les dotations correspondantes. Enfin, il est prévu de consacrer une enveloppe de 210 000 € au fonds de péréquation afin de favoriser l'utilisation croissante de produits locaux et de qualité. Ce fonds est abondé par la réfaction opérée pour les dotations des collèges ayant un fonds de roulement supérieur à 75 jours de fonctionnement. Il est attribué aux 26 collèges publics hors cité scolaire Robert Badinter.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Vous remarquerez donc que nous maintenons la tarification de la restauration, que nous maintenons le même montant pour le fonds départemental de la restauration scolaire, fonds qui a pour vocation d'aider les familles en difficulté à régler le coût de la restauration scolaire ; et que nous maintenons notre fonds de péréquation en faveur de la qualité de la restauration. Y a-t-il une intervention avant que l'on vote ? Je t'en prie, Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Simplement pour rappeler, évidemment, l'attachement qui est le nôtre avec Hanan à cette question de l'éducation ; saluer aussi et se satisfaire du maintien des investissements, en tout cas des dotations aux établissements scolaires dans le contexte budgétaire ; regretter évidemment le fait que nous n'avancions pas – mais c'est un choix qui a été tranché à plusieurs reprises donc je ne reviens pas dessus – sur la question d'une tarification au quotient familial sur la restauration scolaire ; et simplement m'inquiéter, sans polémique, sur un point : il y a quand même un angle mort dans ces rapports que l'on vote sur les collèges, c'est ce qui relève des dépenses RH de la collectivité, notamment sur les personnels pour l'entretien des bâtiments, sur le remplacement quand il y a des absences, des congés maladie, quand il y a un sujet au niveau de la restauration. Il m'a été rapporté une petite difficulté effectivement dans la capacité de la collectivité à remplacer les équipes d'entretien et les équipes logistiques et je pense qu'il faut faire attention parce qu'un collège évidemment en bon état du point de vue des investissements est un facteur de réussite, mais derrière, en termes de climat scolaire, un collège dans lequel il y a des adultes qui entretiennent, qui peuvent réparer ici une fuite, là un problème d'électricité, ou changer une ampoule, ou faire le ménage quand il y a un besoin particulier, c'est aussi quelque chose d'important. Ce que je veux dire, c'est qu'à travers ce rapport qui témoigne d'un effort sur le fonctionnement, attention derrière à la question RH, cela craque un peu aussi dans certains établissements au niveau de nos équipes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous essayons d'être très attentifs à ce que tu viens d'évoquer et qui constitue effectivement un véritable problème. Peut-être Cyrille, veux-tu donner quelques compléments d'éclairage à Benjamin.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Je ne dis pas que tout est parfait, mais nous avons une équipe qui est dédiée aux remplacements et aux renforts dans les collèges quand il y a besoin. S'il y a des tensions sur les délais de recrutement, c'est parce qu'on ne trouve pas toujours les bons profils, mais nous mettons vraiment tous les moyens nécessaires pour procéder aux remplacements. Par ailleurs, nous n'avons évidemment pas du tout touché aux effectifs présents dans les collèges et enfin, nous avons des équipes mobiles de remplacement qui sont également mobilisées sur le territoire. Enfin, Monsieur le Président, concernant les chefs de cuisine et seconds de cuisine, j'indique que l'on remplace immédiatement ces fonctions parce que c'est absolument crucial pour le fonctionnement de l'établissement. Nous avons une équipe volante d'une vingtaine de vacataires en permanence qui intervient sur les établissements pour pallier rapidement aux absences. Nous faisons notre maximum pour bien remplacer.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Cyrille pour ces précisions. Catherine, tu souhaites intervenir.

Madame Catherine LHÉRITIER

Oui, je voudrais confirmer les propos de Cyrille. Lors des instances paritaires avec les représentants du personnel, à la dernière instance, nous n'avons pas eu de remontées de cette nature. C'est vrai que lorsqu'un certificat médical est notifié le matin, il faut juste le temps quand même de s'organiser pour envoyer quelqu'un. Souvent, on n'a pas forcément connaissance de la durée de l'arrêt de travail de la personne, donc c'est toujours un peu difficile, mais c'est le cas dans toutes les organisations.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Une intervention de Christophe.

Monsieur Christophe THORIN

Monsieur le président, je partage les craintes de Benjamin. J'ai été rassuré par les propos de Cyrille et de Catherine. Juste un propos sur la réfaction drastique qui a été opérée sur certaines dotations de fonctionnement général dans les collèges, à hauteur de 50 voire 80 % sur les collèges de notre territoire. Une réunion de présentation a eu lieu fin août 2025, les principaux étaient invités et sont donc avertis de la chose. C'était juste pour savoir si, à l'approche des prochains conseils d'administration des collèges, il faudrait prévoir des gilets en kevlar ou pas. C'était juste ma question.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous préparerons un argumentaire, mais je vais déjà t'en donner un. L'Éducation nationale conseille sur les fonds de roulement 60 jours, donc nous sommes au-delà puisqu'on est à 75 jours et qu'une majorité, je dis bien une majorité de départements de France, est passée à 30 jours de fonds de roulement. On est donc quand même au-dessus de la moyenne de l'ensemble des départements. L'Eure-et-Loir, c'est 30 jours de fonds de roulement. Nous sommes donc au-dessus de ce qui est conseillé par l'Éducation nationale et nous verserons une dotation minimum à tous les établissements. Je me suis engagé ici, devant les principaux et les secrétaires généraux d'établissement. Si un établissement est en grande difficulté, nous serons bien entendu là pour le soutenir et l'écouter. Nous n'allons pas laisser mourir un établissement.

Monsieur Christophe THORIN

C'était aussi le deuxième point de mon intervention. On dit souvent que sur les routes, ne

pas faire les travaux entraîne par la suite des dépenses d'autant plus importantes à faire si les routes se sont dégradées entre-temps. Là, on dégrade un peu les finances des collèges et peut-être que demain, il faudra venir plus en aide que ce qu'on aurait pu faire par ailleurs. C'était un peu le sujet.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

J'entends parfaitement tes craintes. L'Éducation nationale aussi a baissé ses dotations, tu le sais. L'ensemble des principaux ont été informés et pour les lycées relevant de la région, c'est exactement la même situation. Claire ?

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Deux choses pour abonder dans le sens de ce qui a été dit. Pour le personnel, comme l'a dit Cyrille, on a une équipe mobile qui fait vraiment au mieux régulièrement et je pense qu'on est quand même très réactifs par rapport aux difficultés et aux arrêts maladie. Mais comme l'a dit Catherine, évidemment par définition, ils sont imprévisibles. Il faut nous faire remonter les difficultés dans les CA. On n'en a pas eu tant que cela qui sont remontées récemment. Pour les 75 jours, comme l'a dit également le président, ce n'est pas si mal par rapport à beaucoup de collèges et dans beaucoup de départements, où l'on est à 30 ou à 60 jours. Les 75 jours, on les a présentés à maintes reprises aux principaux. On l'a présenté fin septembre et il n'y a pas eu devant l'ensemble des principaux de levée de boucliers, même si c'est un sujet qui va être évidemment abordé aussi au CDEN, certainement, mais c'est comme cela. On s'engage à vous donner des éléments factuels pour ces 75 jours de fonds de roulement pour l'ensemble des CA, pour que vous ayez les éléments de réponse et on va les faire passer avec les mises à jour des fiches des collèges. J'avais insisté pour que vous ayez bien l'ensemble des éléments, parce que parfois, quand on creuse un peu, certains collèges, je ne dis pas tous, ne sont pas si mal dotés que cela. Évidemment que s'il y a des difficultés ou des projets pédagogiques ou d'autres sujets à mener à bien, on étudiera vraiment à chaque fois au cas par cas.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je rappelle aussi que les principaux et secrétaires généraux de nos collèges ont été prévenus très en amont à partir du mois de juillet avec une redite et des réexplications en septembre. Je vous propose de voter ce dossier numéro 2. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Ce dossier numéro 2 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le montant de la dotation globale de fonctionnement pour les collèges publics en 2026 s'élève à 880 175 €.

La répartition de cette enveloppe a été établie en tenant compte des principes suivants :

- Enveloppe budgétaire théorique de base reconduite à hauteur de 1 890 391 € ;
- Étude des besoins réels de chaque établissement actés dans les comptes financiers ;
- Répartition de l'enveloppe sur la base des critères suivants : nombre d'élèves, surface du collège, nombre de divisions pour les voyages et sorties scolaires, forfait ruralité et forfait « niveau de vie moyen » ;
- Application d'un critère de « lissage » à + ou - 4 % ;
- Nouvelle proratisation pour respecter le cadre budgétaire.

Le dispositif de régulation des fonds de roulement des collèges publics est modifié en 2026. Une réfaction est effectuée sur la dotation initiale pour les établissements dont le fonds de roulement est supérieur à 75 jours de fonctionnement. La réfaction sera réalisée sur le fonds de roulement actualisé en juillet 2025. Ce

dernier inclut ainsi les prélèvements réalisés lors du budget primitif 2025 ainsi que les décisions budgétaires modificatives validées.

Afin d'assurer l'équité avec les collèges utilisant le logiciel Op@le, le calcul du besoin journalier et le nombre de jours de fonds de roulement pour les 8 collèges ayant produit un compte financier 2024 avec un logiciel GFC, sont définis en déduisant les bourses nationales ainsi que la contribution du service de restauration et d'hébergement (SRH) vers le service administration et logistique (ALO).

Les réfections sont calculées par écrêtement de 100 % à partir de 75 jours de fonctionnement. Un minimum de dotation sera versé à hauteur de 15 % de la dotation de base.

Une partie de la réfaction opérée finance le fonds de péréquation pour l'achat de denrées qualitatives mentionné à l'article 5 de la présente délibération.

La dotation allouée par établissement figure en annexe n° 1 à la présente délibération et les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026. Cette dotation fera l'objet d'un versement unique en janvier 2026.

ARTICLE 2 : Dotations pour le collège Augustin Thierry à Blois

La dotation globale de fonctionnement est calculée sur la base des mêmes critères que pour l'année scolaire 2024-2025. À compter de la rentrée scolaire 2025-2026, pour compenser la refacturation par le lycée international Robert Badinter des repas pris par les collégiens et afin d'assurer l'équilibre du service de restauration et d'hébergement (SRH) du collège, il est décidé de mettre en place une dotation spécifique fléchée résultant d'une réfaction d'une part de la dotation globale de fonctionnement.

Cette dotation spécifique est calculée sur la base de 70 000 repas servis aux collégiens pour l'année 2026 à hauteur de 1 € par repas facturé.

Il en résulte pour le collège Augustin Thierry une dotation spécifique à affecter au SRH d'un montant de 70 000 €.

Une dotation spécifique d'un montant de 24 377 € est allouée au collège Augustin Thierry pour l'année 2026 pour les dépenses d'énergie du collège.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

ARTICLE 3 : *Les tarifs de la restauration scolaire sont reconduits et figurent en annexe n° 2 à la présente délibération.*

Les taux pour les prélèvements à intervenir sur la totalité des recettes de la restauration scolaire sont les suivants (hors collège Augustin Thierry) :

- La ventilation des charges communes au sein du service de restauration et d'hébergement est fixée à 15 % pour la demi-pension et à 25 % pour l'internat ;*
- Le taux de contribution des collèges aux dépenses de rémunération des personnels du conseil départemental établi à 19,5 % ;*
- Le taux de contribution des collèges au plan d'investissement des équipements de restauration scolaire maintenu à 2 % du montant des recettes encaissées par les collèges.*

Les reversements à la collectivité donneront lieu en 2026 à l'émission d'un titre de recette en mai/juin à hauteur de 60 % du montant figurant sur le budget prévisionnel de l'année du collège. Le solde fera l'objet d'un titre de recette en fin d'année budgétaire à réception d'un état justifiant les droits constatés de

l'année entière.

ARTICLE 4 : *Pour permettre de venir en aide aux familles des élèves les plus défavorisées et/ou les plus en difficulté, un fonds départemental de restauration scolaire à hauteur de 130 000 € est attribué aux 27 collèges publics. Le montant maximal pouvant être attribué par collège figure en annexe n° 3 à la présente délibération.*

Le versement interviendra uniquement sur présentation des justificatifs certifiés par le chef d'établissement. Le reliquat disponible en fin d'année budgétaire pourra être redistribué aux collèges qui solliciteraient une dotation supplémentaire au vu des demandes écrites des familles.

ARTICLE 5 : *Le fonds de péréquation dédié au soutien de l'achat de denrées alimentaires locales et/ou de qualité s'élève en 2026 à 210 000 €.*

Un nombre de points par collège est déterminé en fonction des effectifs de demi-pensionnaires et d'internes. Afin de ne pas défavoriser les petits établissements, la répartition est établie comme suit :

- Les 300 premiers demi-pensionnaires : 3 points par élève ;*
- Les 200 suivants : 2 points par élève ;*
- Au-delà : 1 point par élève.*

La dotation par collège est divisée en 3 parts :

- Une part fixe à hauteur de 70 000 € répartie en fonction du nombre de points issu des effectifs de demi-pensionnaires et d'internes ;*
- Une part variable à hauteur de 100 000 € dont la répartition est basée sur la progression du pourcentage de produits Egalim achetés entre l'année scolaire 2023-2024 et l'année scolaire 2024-2025 (données Webgerest) ;*
- Une part variable à hauteur de 40 000 € dont la répartition est basée sur la progression du pourcentage de produits locaux achetés entre l'année scolaire 2023-2024 et l'année scolaire 2024-2025 (données Webgerest).*

Les dotations allouées au titre du fonds de péréquation (part fixe + parts variables) figurent en annexe n° 4 à la présente délibération, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.

La dotation allouée au collège François Rabelais sera versée au collège Michel Bégon qui assure la fabrication des repas pour cet établissement.

ARTICLE 6 : *Une enveloppe de 3 750 € sera inscrite au budget primitif 2026 pour le fonctionnement de cinq ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'année scolaire 2025-2026 dans les collèges suivants (soit 750 € par atelier) :*

- Collège Louis Pasteur à Morée pour un atelier marionnette ;*
- Collège Lavoisier à Oucques-la-Nouvelle pour un atelier musique ;*
- Collège Blois Vienne à Blois pour un atelier d'écriture créative, bande dessinée ;*
- Collège Jean Rostand à Lamotte-Beuvron pour un atelier cinéma et audio-visuel ;*
- Collège Léonard de Vinci à Romorantin-Lanthenay pour un atelier arts visuels.*

Une enveloppe de 1 000 € sera inscrite au budget primitif 2026 pour la mise en œuvre de 2 ateliers de culture scientifique et technique dans les collèges suivants (soit 500 € par atelier) :

- Collège Augustin Thierry à Blois sur le thème « À la conquête de l'espace ! » ;*
- Collège Hubert Fillay à Bracieux sur le thème « La qualité du ciel nocturne, un patrimoine européen ».*

ARTICLE 7 : Une dotation de 2 000 € est allouée respectivement au collège Louis Pasteur de Morée pour la classe à horaires aménagés « théâtre » et au collège Les Provinces de Blois pour la classe à horaires aménagés « musique ».

Les crédits correspondants, soit 4 000 €, seront inscrits au budget primitif 2026.

Présents : 23
Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7
Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d’Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d’Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat: La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier numéro 3 qui sera présenté par Philippe Mercier.

3. Développement durable – Mise à jour de l’Agenda 2030 – Rapport annuel 2024 de la situation départementale et de la stratégie d’achat

Monsieur Philippe MERCIER

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, comme chaque année, je vous présente le rapport sur la situation en matière de développement durable, ainsi que le bilan du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Comme vous le savez, le développement durable qui englobe des aspects économiques, sociaux et environnementaux, est une responsabilité collective. Face à l’urgence climatique, une utilisation responsable des ressources naturelles pour assurer leur pérennité et le bien-être de chacun est cruciale. C’est un défi majeur pour le XXI^{ème} siècle. Le département de Loir-et-Cher est pleinement engagé au travers de son propre Agenda 2030 et de sa politique d’achat durable. Notre collectivité et nos agents s’attachent à diminuer les impacts de l’activité humaine dans la mise en œuvre de nos politiques publiques, ainsi que dans nos activités

internes. Nos priorités incluent l'amélioration de la qualité de vie, la protection de la biodiversité, la solidarité, la lutte contre le changement climatique et la préservation des patrimoines culturels et naturels. En plus d'une version mise à jour de notre Agenda 2030, notamment pour regrouper certaines actions liées entre elles et surtout pour intégrer et mettre en compatibilité notre document avec le schéma des solidarités récemment adopté, c'est un bilan factuel et prospectif qui vous est présenté aujourd'hui, qui recense de nombreuses actions conduites par le département.

Vous voudrez bien approuver la mise à jour de notre Agenda 2030 avec sa version actualisée en 2025 depuis celle de 2022, et donner acte au président de la communication du rapport 2024 sur la situation en matière de développement durable et du bilan 2024 du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Je rappellerai quelques points de ce premier bilan réalisé en 2024 qui met en évidence des éléments marquants dans le cadre d'un volume de commande publique à hauteur de 76 millions d'euros, une véritable prise en compte du développement durable dans nos marchés, 54 % des marchés notifiés en 2024 ont intégré une considération environnementale en tant que critère de sélection des offres et de conditions d'exécution du marché. Des actions plus nombreuses pour favoriser l'économie circulaire avec notamment le développement d'achats de biens issus du réemploi. Des efforts soutenus pour consommer de manière raisonnée et limitée ou valoriser nos déchets en développant le recyclage de nos produits en fin de vie. Enfin, un nombre très important d'heures d'insertion sociale a été réalisé dans le cadre de nos marchés publics, 23 251 heures en 2024. Une progression de 25,75 % du volume d'achat réalisé auprès de structures de secteurs adaptés ou protégés et du secteur de l'insertion pour l'activité économique. Un renforcement de la mutualisation des achats par un recours accru aux centrales d'achat. À noter enfin que près de 73 % des achats réalisés en Loir-et-Cher concernent le secteur des routes et du bâtiment pour un montant total de 28 millions d'euros. Je voudrais remercier et saluer le travail de l'ensemble des services et plus particulièrement ceux de la commande publique et son élu référent, Yves Lecuir, dont je me fais l'interprète ce matin, qui suivent avec rigueur et une vigilance absolue l'ensemble de nos politiques publiques.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Monsieur le vice-président, cher Philippe. Une question de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Comme tous les ans, je lis ces rapports annuels sur la situation du département en matière de développement durable avec attention et c'est vrai que cette année, il y a une forme renouvelée avec un aspect très synthétique sur le chemin qui a été parcouru. C'est très didactique, très pédagogique donc je remercie les équipes pour le travail réalisé. C'est un document d'étape de mi-parcours qui permet de visualiser les actions qui ont été menées, celles qui sont abouties, celles qui sont en cours ou celles qui sont non initiées. Il y a une présentation des 123 actions, et quand on regarde les statistiques, on se rend compte qu'il y a 5 % des actions qui sont totalement terminées, 65 % sont pleinement opérationnelles et 27 sont initiées ou en cours. On a 3 % seulement des actions qui ne sont pas initiées. Je me permets de faire juste un petit focus, peut-être que les services pourront nous répondre sur deux actions qui m'ont semblé assez emblématiques. Concernant l'action A1 dans le « cadre exemplaire en matière de réduction de l'empreinte carbone de notre structure et de nos techniques », on avait prévu, notamment, l'utilisation des bâtiments départementaux, en particulier ceux des collèges, par les associations le soir quand l'activité est terminée ou le week-end, et d'ouvrir également les CDI. J'ai vu que cette action n'était pas initiée. Je voulais savoir si c'était parce qu'elle n'était pas réalisable, ou parce que c'est différé, ou si ce sera initié plus tard. La deuxième action, toujours dans l'action A, mais cette fois le volet 4-3 consacré à la « lutte contre la précarité et l'accompagnement des plus fragiles », une action visait à soutenir le développement des épiceries sociales et structurer une offre d'aide alimentaire de proximité. C'est pareil, c'est une action qui n'a pas été initiée. Je voulais savoir où on en est sur ces deux actions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur la première action, Lionella, en définitive, ce n'est pas le département de Loir-et-Cher qui pose problème, c'est un refus des enseignants, un refus des principaux et des secrétaires généraux de rentrer dans un dispositif où on laisse les classes ou les bâtiments vacants le week-end pour des associations, même sportives, ou d'autres manifestations. Nous avons un refus systématique. À Saint-Amand-Longpré, il y avait eu une discussion sur une salle commune qui aurait pu être utilisée pour une bibliothèque, pour pouvoir la mettre à la disposition de la population et cela a été un véritable tollé. Les enseignants n'en veulent pas. Nous ne pouvons pas les forcer. Sur la deuxième observation, je vais laisser répondre Cyrille.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Sur l'épicerie sociale, vous évoquez, je pense, le projet Parmentier que nous accompagnons aux côtés de l'association "*La passerelle*". Ce projet a pris du retard, c'est pour cela qu'on ne peut pas l'inscrire dans le bilan cette année. L'objectif reste de le déployer courant 2026. La difficulté étant d'ordre financier, il faut que nous calions le portage collectif financier parce que nous ne sommes pas les seuls concernés par ce projet. L'intention est donc bien de le mettre en œuvre avec l'association courant 2026.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Monsieur le vice-président, mon cher Pascal, à toi la parole.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Je tiens à saluer la qualité du rapport de développement durable du Loir-et-Cher pour 2024 qui nous a été présenté par notre ami Philippe Mercier. Les actions engagées, Lionella vient de le dire, sont concrètes et pour beaucoup d'entre elles déjà opérationnelles. J'y vois le signe d'une dynamique collective portée par les élus départementaux et par l'ensemble des services de la collectivité, sous votre impulsion, Monsieur le président. Nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement. Ce rapport souligne aussi le déploiement sur l'ensemble du territoire de notre politique de développement durable ainsi que l'implication des différentes collectivités pour agir en lien avec le conseil départemental, à l'image du réseau des méthaniseurs qui me sont chers et qui sont portés par les collectivités directement ou indirectement, mais vous l'avez rappelé tout à l'heure dans notre commission permanente aussi sur le réseau du développement des mobilités douces que les communautés de communes soutiennent largement. On voit bien que la question de la préservation de notre environnement est ancrée et engagée dans la plupart des foyers.

En tant que vice-président chargé de l'innovation énergétique et environnementale, je suis particulièrement sensible au fait que nous défendons une ruralité durable. C'est le sens des rencontres départementales de l'énergie bas carbone que nous portons, Monsieur le président, avec les services de Patrick Feldner. Avec ces rencontres que nous allons organiser lundi 3 novembre ici même dans cette salle Kléber Loustau et à ce titre, je vous invite chers collègues à relayer le plus largement possible cet événement auprès des élus et des présidents de communautés de communes. Nous ne sommes pas nombreux, nous ne sommes que onze, mais il convient de bien le faire remonter. C'est agir concrètement pour l'environnement et cela commence par suivre au plus près les évolutions et connaître les outils mis à notre disposition et à la disposition des élus, et je remercie Patrick Feldner pour son soutien. Je voudrais rappeler ici, Monsieur le président si vous le permettez, la demande que nous avons faite, lors de la présentation du rapport annuel des services de l'État auprès du secrétaire général Faustin Gaden, sur la réunion des six porteurs de projets de méthaniseurs pour faciliter et fluidifier les relations administratives et légales. Il s'agissait notamment d'une demande qui avait été portée ici par notre ami Pascal Huguet en charge de l'agriculture et moi-même, pour que les relations soient plus détendues et qu'on n'agisse pas au coup par coup. Donc si on peut remonter à l'occasion, Monsieur le président, cette demande au

nouveau préfet qui vient d'arriver. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne manquerai pas lors de notre prochaine bilatérale de remonter ce souhait. Christophe, une intervention.

Monsieur Christophe THORIN

Monsieur le président, juste pour dire que ce rapport était en effet très intéressant à parcourir. On voit que le département essaye au maximum d'orienter les achats dans le cadre des marchés publics, évidemment, vers des entreprises locales, voire loir-et-chériennes. Aussi bien dans le fonctionnement, mais aussi dans l'investissement, autant pour les entreprises qui vont exécuter les marchés, mais aussi celles qui pilotent, donc les maîtres d'œuvre. Quant à l'Agenda 2030 et la commission qui y travaille, je me félicite avec Stéphane Baudu, de la qualité des échanges et même de tous les sujets connexes qu'on a pu aborder. Je ne vais pas me lancer dans la liste des élus qui y figurent, parce que je vais forcément en oublier, mais en tout cas je crois que c'est très apprécié. C'est vraiment très transparent et c'est même du brainstorming à ce niveau-là, donc si cela peut continuer, tant mieux et j'espère que dans les autres commissions, c'est du même ordre.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous continuerons toujours sur cette même dynamique et cette sérénité dans ce groupe de travail. Catherine, tu souhaitais intervenir.

Madame Catherine LHÉRITIER

Président, juste sur un point pour remercier notre collègue Philippe de cette synthèse de ces documents, qui sont fondamentaux pour nous. Puisque tu as cité les clauses d'insertion dans les marchés publics, je tenais à rappeler que notre collectivité a repris le service qui conseille les collectivités pour intégrer les clauses d'insertion. C'est un service notamment que les communes peuvent utiliser pour rédiger leurs marchés. Je voulais donc le rappeler et en remercier la collectivité.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Ne voyant plus d'intervention, nous allons voter la mise à jour de notre Agenda 2030. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, donc cette mise à jour est adoptée à l'unanimité. Concernant notre situation en matière de développement durable et d'achat socialement et écologiquement responsable, je vous demande de me donner acte de cette présentation faite par notre vice-président. Merci à vous.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *La mise à jour du plan d'action Agenda 2030 de la collectivité, jointe en annexe n° 1 à la présente délibération, est approuvée.*

ARTICLE 2 : *Il est pris acte de la présentation du rapport sur la situation du département de Loir-et-Cher en matière de développement durable (RADD) 2024, joint en annexe n° 2 à la présente délibération.*

ARTICLE 3 : *Il est pris acte de la présentation du bilan 2024 du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024, joint en annexe n° 3 à la présente délibération.*

Présents : 23

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe

Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat: La délibération est adoptée.
Dont acte pour les articles 2 et 3.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier numéro 4 devait être présenté par Pascal Huguet, mais comme il est absent, je vais m’en charger.

4. Dissolution du budget annexe de production d’énergie photovoltaïque

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Il s’agit de la dissolution du budget annexe de production d’énergie photovoltaïque. Les deux lois Grenelle de l’environnement ouvraient la possibilité aux collectivités territoriales de développer des actions en faveur de la maîtrise de l’énergie et d’intervenir dans le domaine de la production utilisant des sources d’énergies renouvelables à condition de gérer ces activités dans un budget annexe. Il s’agissait alors d’une obligation réglementaire d’individualiser la gestion du budget consacré à l’activité de production d’énergie photovoltaïque. C’est dans ce cadre que nous avons approuvé la création d’un budget annexe de production d’énergie photovoltaïque. Depuis, la législation a évolué avec la loi du 30 avril 2025, et il n’est plus nécessaire désormais d’isoler cette activité dans un budget annexe. Dès lors, en accord avec le comptable public, il vous est proposé de supprimer ce budget annexe et de continuer à gérer l’activité liée à la production d’énergie photovoltaïque au sein du budget principal de la collectivité. Je propose de mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes négatifs ? Je n’en vois pas. Ce dossier n° 4 est donc adopté à l’unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : *Il est décidé de supprimer le budget annexe de la production d’énergie photovoltaïque*

à partir du 31 décembre 2025, de valider la réintégration de l’actif et du passif au budget principal et d’acter la reprise des résultats au budget principal du département.

Présents : 23
Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7
Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d’Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d’Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat: La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier numéro 5 sur le personnel, les mouvements de postes et tableau des emplois permanents, adaptation du dispositif de mobilisation du compte personnel de formation, sera présenté par Catherine Lhéritier.

5. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents – Adaptation du dispositif de mobilisation du compte personnel de formation

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Mes chers collègues, le département alloue un total de 77,8 millions d’euros à la gestion du personnel. Le compte administratif prévisionnel pour 2025 anticipe une légère augmentation de 0,7 % par rapport à notre compte administratif 2024. Dans le contexte budgétaire actuel, c’est un engagement politique fort envers nos agents. Cette prévision nous permet de continuer notre politique d’accompagnement en matière de ressources humaines. Nous maintenons notre volonté politique de reconnaître l’engagement et le mérite de nos agents, je trouve que c’était important pour eux et pour nous. Cette philosophie se traduit par la poursuite et le renforcement de nos dispositifs de progression de carrière et de promotion. Nous nous engageons également à soutenir les évolutions professionnelles de chacun en offrant des parcours de carrière clairs et des opportunités de développement. C’est une vraie question aussi pour la gestion du personnel aujourd’hui avec le

développement notamment des outils numériques et de l'intelligence artificielle et il convient d'accompagner nos agents dans ces évolutions. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est également maintenu, ce qui illustre notre détermination à valoriser le travail de nos équipes. En optimisant nos ressources et en maîtrisant nos dépenses de personnel, nous garantissons la pérennité de notre politique « ressources humaines », pilier essentiel de l'action du département.

Le rapport présente les créations et suppressions d'emplois permanents et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2025. C'est un rapport traditionnel en la matière. Il s'agit ici de prendre en compte les flux de départs et d'entrées d'agents afin d'assurer la continuité du service à périmètre constant. Ces mouvements au tableau des effectifs n'entraînent pas d'inscription budgétaire supplémentaire. Concomitamment et afin d'accompagner le dispositif de prévention des métiers usants, les modalités de mobilisation du compte personnel de formation ont été adaptées.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la vice-présidente. Y a-t-il des questions ? Je vais donc soumettre ce dossier au vote. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je n'en vois pas donc le dossier numéro 5 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Afin d'assurer le fonctionnement du service public :

1 - Les emplois suivants sont créés à l'effectif départemental et récapitulés en annexe n° 1 à la présente délibération :

Au 23 juin 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est Bac + 3 et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 444 et HEA.

Au 25 août 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour les deux cadres d'emplois, soit le diplôme

d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération doit être compris, pour les conseillers territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 509 et 940 et, pour les assistants territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 444 et 761.

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ou au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et, pour les puéricultrices territoriales, le diplôme d'État de puéricultrice et le niveau de rémunération doit être compris, pour les conseillers territoriaux socio-éducatifs, entre les indices bruts 509 et 940 et, pour les puéricultrices territoriales, entre les indices bruts 489 et 940.

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le diplôme d'État de puéricultrice et le niveau de rémunération doit être compris pour les puéricultrices territoriales entre les indices bruts 489 et 940.

Au 8 septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3 et pour, le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, soit le diplôme d'État d'assistant de service social, soit le diplôme d'État d'éducateur spécialisé, soit le diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale, soit un titre ou diplôme reconnu équivalent et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, entre les indices bruts 444 et HEA, et pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs entre les indices bruts 444 et 761.

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est le baccalauréat ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et le niveau de rémunération doit être compris entre les indices bruts 389 et 707.

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V et le niveau de rémunération, pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, doit être compris entre les indices bruts 372 et 597.

Au 1^{er} novembre 2025

2 postes à temps complet ouverts aux différents cadres d'emplois relevant de la catégorie A, toutes filières confondues.

Au 1^{er} novembre 2025

2 postes à temps complet ouverts aux différents cadres d'emplois relevant de la catégorie B, toutes filières confondues.

Au 1^{er} novembre 2025

2 postes à temps complet ouverts aux différents cadres d'emplois relevant de la catégorie C, toutes filières confondues.

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le niveau de recrutement minimum est, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le baccalauréat, ou un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et, pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, Bac + 3, et le niveau de rémunération doit être compris, pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux entre les indices bruts 389 et 707, et pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, entre les indices bruts 444 et HEA.

2 - Les emplois suivants sont supprimés à l'effectif départemental et récapitulés en annexe n° 1 à la présente délibération :

Au 23 juin 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs

Au 25 août 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Au 1^{er} septembre 2025

2 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au 1^{er} septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux

Au 8 septembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

4 postes à temps complet ouverts au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au 1^{er} novembre 2025

1 poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

ARTICLE 2 : Le tableau des emplois permanents au 1^{er} novembre 2025 est arrêté conformément à l’annexe n° 2 à la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les modalités de prise en charge des frais pédagogiques qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, adoptées par délibération n° 13 du conseil départemental du 2 novembre 2020 (article 4), sont modifiées ainsi qu’il suit :

- 1 000 € par agent et par an pour les agents de catégorie C sans diplôme ou titre professionnel de niveau V ;
- 1 000 € par agent et par an pour les formations liées à la prévention de l’inaptitude ;
- 500 € par agent et par an pour une reconversion professionnelle (interne ou externe).

Les frais annexes (transport, hébergement, repas) sont à la charge de l’agent.

Présents : 23

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d’Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d’Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat: La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier numéro 6 est consacré la seconde décision modificative 2025 et c’est notre rapporteur général au budget, Madame la vice-présidente Claire Foucher-Maupetit, qui va nous le présenter.

6. Seconde décision modificative 2025 et éléments financiers

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président. Je tiens tout d’abord à saluer l’importante contribution de la direction des finances, avec laquelle je travaille depuis quelques jours pour vous présenter cette seconde décision budgétaire modificative de la manière la plus ludique et pédagogique possible.

Mes chers collègues, c'est dans un contexte singulier qui commence à s'inscrire dans la durée, que je vous présente aujourd'hui le projet de cette décision modificative n° 2. Une décision modificative qui, une fois encore, doit se construire sans les orientations budgétaires, vous l'avez évoqué, qui traditionnellement nous servent de repère à cette période de l'année.

La situation financière de l'ensemble des départements de France est telle que le président du conseil départemental a jugé nécessaire de reporter l'organisation du débat d'orientations budgétaires 2026 à notre session de janvier prochain, et de décaler à février prochain l'adoption du budget primitif 2026.

Nous formons le vœu qu'un dialogue responsable et constructif s'engage rapidement entre les départements de France et le nouveau gouvernement afin de dégager des perspectives claires et crédibles pour le financement de nos politiques publiques, en particulier celles qui concernent les solidarités, cœur de nos missions. On espère que tout se passera bien et qu'en ce moment, cela vote correctement pour qu'on arrive à aboutir à de belles décisions qui puissent nous faire évoluer. Cette première diapositive présente l'équilibre général de cette seconde décision modificative, qui se concrétise par un ajustement en légère hausse, mais avec une modification sur l'ensemble du budget uniquement de 0,2 % par rapport au budget voté en 2025, c'est-à-dire le budget primitif et le budget supplémentaire. Vous retrouvez l'équilibre des dépenses et des recettes. Ce sont les montants à retenir concernant le fonctionnement et l'investissement puisqu'on est sur un total de 464 millions d'euros.

Sur la section de fonctionnement. Elle affiche une légère amélioration avec une progression des dépenses de 2,6 millions d'euros et une hausse des recettes de 4,4 millions d'euros, comme vous l'avez évoqué, Monsieur le président. Cette évolution contribue favorablement au niveau d'épargne attendu pour 2025 et permet de compenser la diminution des recettes d'investissement tout en évitant, et c'est important évidemment à ce stade de l'année, un accroissement du recours à l'emprunt. Il convient toutefois de préciser, comme nous le verrons par la suite, qu'une partie de ces recettes supplémentaires de fonctionnement, malheureusement, ne présente pas un caractère pérenne.

Concernant la section d'investissement. Elle enregistre quant à elle un repli à la fois en dépenses et en recettes. Je vous indique, comme le rapport de Monsieur le président le souligne, que la section d'investissement enregistre une correction technique – on l'a évoquée tout à l'heure et on l'a votée – équilibrée en dépenses et en recettes de 3 millions d'euros, qui est liée à la suppression du budget annexe consacré à la production d'électricité photovoltaïque. Cet exemple illustre pleinement la complexité de notre cadre normatif puisqu'on nous imposait hier d'établir un budget annexe pour retracer les flux correspondants, tandis que cette contrainte a disparu aujourd'hui, nous conduisant à défaire ce que nous avons mis un temps fou à construire. Mais c'est ainsi, d'où l'explication des 3 millions d'euros.

Sur cette diapositive que nous avons intitulé « rester à l'équilibre », les évolutions des deux sections conduisent désormais le budget 2025 cumulant toutes les étapes budgétaires de l'année, à un équilibre de 400,4 millions d'euros, montant que vous avez en haut de la diapositive, en fonctionnement, et de 66,5 millions d'euros en investissement. Voilà qui explique la DM2, pour arriver, à un budget équilibré.

Concernant cette diapositive n°6, elle détaille la structuration du budget. Vous retrouvez l'ensemble des montants qui ont été évoqués précédemment. L'écran nous permet d'appréhender la structure de l'équilibre global de la décision modificative n° 2. On y reprend l'ensemble des éléments qui ont été présentés tout à l'heure et je vous propose de détailler les éléments généraux précédemment évoqués avec les deux chapitres dont on a l'habitude maintenant, l'investissement et le fonctionnement.

Concernant ce détail justement, en dépenses de fonctionnement hors équilibre des budgets annexes, cette décision modificative conduit à une augmentation des crédits de 2,6 millions

d'euros. Elle est détaillée, concernant le secteur des solidarités, cela nécessite un ajustement à la hausse d'environ 2,9 millions d'euros essentiellement sur les politiques de l'insertion et des personnes âgées. C'est notamment l'allocation du RSA qui justifie cet abondement.

Concernant les secteurs des infrastructures, des collèges et des routes, (c'est la première colonne et la deuxième ligne), ils évoluent de 0,6 million d'euros du fait de l'influence de l'accroissement des taxes sur les contrats énergétiques, des conditions météorologiques plus rudes qu'en 2024 et de la hausse du prix de l'énergie. Les autres dépenses s'affichent avec une réduction de 900 000 €, c'est la rubrique « autres » que vous avez en bas à gauche, qui correspond aux 0,9 million d'euros, dont 437 K€ en moins en lien avec une hausse de la participation du département au fonds DMTO, qui signale également une moindre santé financière. Je vous y rends attentifs.

Concernant la deuxième colonne pour les recettes de fonctionnement, cette décision modificative conduit à une augmentation de la prévision de recettes de 4,4 millions d'euros, qui est décomposée de la façon suivante : il s'agit essentiellement d'ajustements liés aux notifications définitives de l'État, de recettes complémentaires dans le secteur de l'enfance, et aux recettes FSE pour 2,6 millions d'euros.

Je souligne que nous bénéficions d'une recette complémentaire de 0,9 million d'euros au titre du Fonds national de péréquation des DMTO. Cela s'explique notablement par l'éligibilité du notre département à la seconde fraction de l'enveloppe 3 du fonds qui est en lien avec la différence entre la compensation des allocations individuelles de solidarité du Loir-et-Cher et la médiane nationale. Donc tous les départements ne la perçoivent pas. Étant donné que le Loir-et-Cher est moins compensé pour ses dépenses en AIS - allocation individuelle de solidarité -, il a droit à cette compensation. Elle représente une bonne nouvelle pour la recette supplémentaire, mais elle témoigne aussi d'une situation moins favorable en termes de compensation spontanée des dépenses pour le département. Enfin, et c'est une bonne nouvelle, que nous esquissions déjà lors de notre séminaire budgétaire de septembre, nous revoyons à la hausse la prévision de recettes pour les fameuses DMTO, à hauteur d'un million d'euros.

J'en viens à présent à la diminution des dépenses d'investissement qui correspond à la troisième colonne en bleu de 1,5 million d'euros, qui est une synthèse entre la hausse des subventions octroyées dans le secteur des solidarités, notamment les avances remboursables pour les EHPAD et la participation à la construction d'un campus santé que l'on a évoquée tout à l'heure, et à la baisse technique de la subvention au budget annexe photovoltaïque, qui explique également intégralement la baisse des recettes d'investissement de 3,3 millions d'euros. Il est important de rappeler que cette décision modificative ne vient pas réduire l'emprunt, cela vient donc confirmer la trajectoire de la dette présentée en séminaire financier.

J'en termine en vous indiquant qu'à l'issue de la seconde décision modificative, et au regard de l'ensemble des éléments dont nous disposons à ce stade de l'année 2025, l'équilibre final du compte financier unique (CFU) sera sur une ligne de crête, en espérant être du bon côté de la crête, étant donné le très faible résultat reporté en 2024, contrairement aux années précédentes. Cela nous amènera par conséquent à un emprunt de clôture conséquent de l'ordre de 20 à 25 millions d'euros. C'est une situation que nous ne connaissions évidemment pas les années précédentes, pas à ce point en tout cas. Voilà Monsieur le président. Je vous remercie de votre attention pour cette présentation de la DM2.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire pour cette présentation synthétique et didactique. Vous le constatez, mes chers collègues, cette seconde décision modificative est très limitée, ce qui souligne la qualité de nos prévisions dans un contexte pourtant complexe. Je souhaite également vous indiquer que l'évolution positive de nos DMTO est très proche de la moyenne nationale, ce qui n'était pas le cas en début d'année. Nous avons un léger décrochage, mais là, c'est rattrapé, ce qui nous conduit à réviser d'un million d'euros

supplémentaire nos prévisions. Pour autant, il faut y voir plus, je pense, l'effet de l'augmentation du taux de 0,5 % que nous avons votée, plutôt que le résultat d'une reprise du marché immobilier, qui reste quand même très convalescent. Enfin, soyons prudents, la situation financière de notre pays, l'instabilité politique et la possibilité que le pays soit sanctionné par les marchés financiers, pourraient très vite avoir raison de ce début de redressement.

Je vous laisse la parole. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci, Monsieur le président. Selon l'expression populaire c'est à la fin du bal qu'on paye les musiciens. On arrive en fin d'année, c'est une décision d'ajustement, je pense qu'on a perdu quelques mois, mais je vous le disais en février dernier, le total de la baisse de 2,6 millions d'euros sur les solidarités ne nous semble pas nécessaire, en tout cas ne nous semble pas souhaitable dans cette période. Vous avez réaffecté les 2,6 millions qu'on avait pointés en janvier sur les dépenses de fonctionnement, on vous avait effectivement dit en début d'année que la prévision sur les DMTO nous semblait très sous-évaluée, vous la revoyez à la hausse, c'est donc une bonne chose. Pour autant effectivement, je pense que la situation sociale de nos concitoyens ne s'est pas améliorée durant cette période, donc je ne peux que me réjouir de l'augmentation du budget de 2,9 millions d'euros pour les solidarités.

D'une manière générale cela va dans le bon sens, mais l'équilibre global du budget que nous n'avions pas voté en janvier - notamment parce que sur la question de l'aide sociale à l'enfance, sur la question de l'accompagnement du tissu associatif dans le domaine des solidarités, sur l'accompagnement de la santé mentale des jeunes -, il y a un certain nombre de choses que nous avons pointées durant toute l'année auprès des services et qui n'ont pas été corrigées. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette DM.

Mais nous notons publiquement, effectivement, que l'ajustement qui correspond à ce qu'on avait proposé en début d'année, va dans le bon sens.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Cette décision modificative met à nouveau en lumière l'engagement du département sur la question cruciale de la santé avec l'investissement à soutenir la construction du campus santé de Blois. Cet investissement de la collectivité est unanimement porté par les élus départementaux et dépasse nos sensibilités politiques. Pour autant, il est nécessaire de rappeler que la santé n'est pas une compétence départementale et que c'est pour pallier encore une fois les carences de l'État que nous sommes toutes et tous contraints de nous impliquer au prix d'efforts financiers et humains très importants. Les communes et les communautés de communes s'engagent dans des efforts importants pour la santé et l'accès aux soins, ce qui fait partie de l'attractivité de nos territoires, et notamment au développement des offres de soins non programmés et des services de spécialités.

Dans l'esprit du rapport que vous nous aviez présenté, Monsieur le président, élaboré au sein du groupe de travail santé de *Départements de France*, je rappelle l'urgence, pour l'État, de repenser en profondeur son approche locale de la santé, et travailler à une décentralisation concrète de ses services de santé. A minima, il doit laisser aux collectivités de la latitude d'action, et croyons au miracle, les moyens d'agir pour garantir un accès aux soins décent aux habitants. Notamment, la suppression des ARS serait un bon début. Je voudrais rappeler ici, puisque nous soutenons l'effort d'investissement du

campus, que les EPCI ont été cités dans les différents articles parus dans la presse locale, notamment dans La Nouvelle République de Loir-et-Cher et nous n'avons – sauf si quelques collègues présidents de communautés de communes dans la salle peuvent me dire le contraire – pas été contactés pour savoir combien on allait donner. On l'a vu écrit dans la presse, mais on ne nous a encore rien demandé.

C'est la deuxième fois qu'on évoque ce sujet ici, et comme pour les méthaniseurs, je vous repasse le message, Monsieur le président, si l'État et le conseil d'administration de l'hôpital de Blois pouvaient nous contacter et nous dire ce qu'on doit faire, parce que si on n'y va pas solidairement, je sais que Jacques Paoletti est président de communautés de communes, il n'y a pas Agnès Thibault ce matin, il n'y a pas Pascal Huguet non plus, mais si on n'y va pas solidairement, cela va être compliqué que les plus costauds, comme mon ami Jacques, donnent plus pour nous et je ne suis pas sûr qu'ils veuillent le faire. Qu'on sache au moins ce qu'on va budgéter parce qu'on est comme tout le monde, nous n'avons plus beaucoup de sous.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vais transmettre dès cet après-midi ce message au directeur du centre hospitalier de Blois. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le Président. Mes chers collègues, d'abord je voudrais vous rassurer, je n'ai pas soudoyé le président pour son propos introductif très élogieux pour les maires, mais c'est vrai aussi que, que ce soient les communes ou le département, ce sont des collectivités fondamentales pour la cohésion des territoires, indispensables à la République. C'est bien de le dire aussi de temps en temps. Je tiens aussi à remercier notre collègue Claire pour la présentation de cette DM2. J'y associe bien évidemment également les services pour l'ensemble du travail réalisé. Cela a été rappelé par le président et par nous tous, je tiens à souligner que cette décision modificative qui nous a été présentée est un ajustement limité par rapport au budget que nous avons voté, ce qui démontre aussi la qualité de notre prévision. Sur les DMTO, je t'entends, Benjamin, mais l'augmentation n'est pas fulgurante non plus. Là aussi, c'est davantage un ajustement. Je voulais m'associer aussi au président pour le choix du report du vote de notre budget puisqu'aujourd'hui la discussion budgétaire ne fait que commencer, en espérant qu'elle puisse se poursuivre.

Je voulais rappeler un peu autour de la mission du département que lors de la conférence d'ouverture des Rendez-vous de l'histoire de l'économie, Adrienne Brotons, vice-présidente stratégique de Dassault Systèmes, a démontré comment la spécificité française qu'est la formation généraliste constituait un atout pour prendre le virage notamment de l'évolution technologique de l'IA en affirmant que le scientifique de demain devait être excellent dans son domaine avec une culture généraliste. Mes chers collègues, il en va de même pour le département : il doit avoir une action généraliste de solidarité territoriale pour réussir dans l'exercice de ses compétences spécifiques, soutenir les communes et garantir l'harmonie d'un territoire proche de la population. Je crois que c'est un rôle important de notre collectivité. Notre session, et plus particulièrement la décision budgétaire, est la synthèse de ce que représente notre département, collectivité locale de proximité dans l'environnement quotidien des Loir-et-Chériens. Malgré les annonces du gouvernement sur la participation des collectivités à l'effort national, notre défi pour 2026 sera de maintenir le même niveau de services de proximité aux Loir-et-Chériens dans ce contexte particulièrement inédit.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la première vice-présidente. Nous allons donc passer au vote de cette DM2. Y a-t-il des abstentions ? J'ai noté les deux de Benjamin Vételé et de Hanan El Adraoui. Des votes contre ? Pour le reste, c'est donc majoritairement adopté.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *La seconde décision modificative 2025 consolidée s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 914 382 € et se décline tel qu'il suit :*

	<i>Dépenses réelles en €</i>	<i>Dépenses d'ordre en €</i>	<i>Recettes réelles en €</i>	<i>Recettes d'ordre en €</i>
Budget principal	1 152 291,00	1 826 667,00	1 152 291,00	1 826 667,00
Budget annexe "laboratoire départemental d'analyses"	- 3 056,00	- 1 500,00	- 3 056,00	- 1 500,00
Budget annexe "service de la qualité de l'eau"	16 357,00	0,00	16 357,00	0,00
Budget annexe "fonds solidarité logement"	- 24 627,00	0,00	- 24 627,00	0,00
Budget annexe "aérodrome de Blois-Le Breuil"	- 51 750,00	0,00	- 51 750,00	0,00
	1 089 215,00	1 825 167,00	1 089 215,00	1 825 167,00

Le niveau de vote de ce budget supplémentaire est fixé au chapitre.

ARTICLE 2 : *La déclinaison par chapitre budgétaire de ce budget supplémentaire est adoptée telle que figurant en annexe jointe à la présente délibération.*

ARTICLE 3 : *À l'issue de cette seconde décision modificative, les subventions d'équilibre constatées au compte administratif 2025 au bénéfice de chaque budget annexe seront au maximum de :*

- *Budget annexe du laboratoire départemental d'analyses : 436 555,72 € ;*
- *Budget annexe du service de la qualité de l'eau : 526 278,00 € ;*
- *Budget annexe de l'aérodrome du Breuil : 1 018 686,68 € ;*
- *Budget annexe du fonds de solidarité logement : 270 048,65 €, en complément du montant voté par la délibération n° 2 du conseil départemental du 6 février 2025 relative au budget primitif et éléments financiers pour 2025.*

ARTICLE 4 : Constitution et reprise de provisions - *A l'issue de cette décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025, il est décidé de constituer une dotation sur provisions pour le compte épargne temps (CET) sur le budget principal d'un montant de 204 048 €, ce qui porte le stock de provisions pour le CET à 2 543 874 €.*

Présents : 23
Philippe Gouet, Catherine Lhéritier ; Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7
Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ;
Pascal Huguet à Maryse Persillard ;
Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ;
Agnès Thibault à Pascal Bioulac ;
Stéphane Baudu à Christophe Thorin ;
Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ;
Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	28	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d'Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	2	Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui

Résultat: La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier numéro 7. Il porte sur la situation financière des AP/CP et des AE/CP dans le cadre de la seconde décision modificative de 2025.

7. Situation financière des AP/CP et AE/CP – Seconde décision modificative 2025

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Concernant cette décision financière des AP et des CP et des AE et des CP, je vous propose d'approuver le projet de délibération joint au rapport relatif à la modification des autorisations de programme AP et des autorisations d'engagement AE, présentée dans les annexes n° 1 à 4 du projet de la délibération. Le solde des mouvements opérés sur AP et AE s'établit ainsi : pour les AP de dépenses du budget principal, 2 007 252 €. Les AE de dépenses du budget principal, + 140 000 € et les AP de dépenses du budget annexe du laboratoire d'analyses, - 4 000 €. Merci Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci madame la vice-présidente. Ce dossier numéro 7 nécessite un vote. Y a-t-il des

abstentions ? Je n’en vois pas. Y a-t-il des votes négatifs ? Je n’en vois pas, ce dossier numéro 7 est adopté à l’unanimité.

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : *À l’issue de la présente session, la situation des autorisations de programme et des autorisations d’engagement s’établit conformément aux tableaux figurant en annexes n° 1 à 3 à la présente délibération, et est adoptée.*

ARTICLE 2 : *Les autorisations de programme et les autorisations d’engagement figurant à l’annexe n° 4 à la présente délibération sont clôturées.*

Présents : 23

Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Pouvoirs : 7

Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.

Absent (s) non représenté (s) : 0

Vote	Voix	Élus
<u>Pour</u>	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d’Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d’Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
<u>Contre</u>	0	
<u>Abstention</u>	0	

Résultat: La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons maintenant avoir la présentation d’un vœu présenté par le groupe Union pour le Loir-et-Cher et indépendants. Catherine, je te laisse le présenter.

8. Vœu relatif à la perception du produit de taxe d'aménagement et au financement des CAUE

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci Monsieur le président. Merci aussi d'avoir accepté que nous soumettions ce vœu à l'assemblée. Tu as déjà abordé dans ton introduction la question qui nous préoccupe. Je voulais attirer l'attention de notre assemblée, et en espérant transmettre ce vœu au-delà bien évidemment, sur les conséquences de la récente réforme de la taxe d'aménagement introduite par la loi de finances pour 2021 du 29 décembre 2020, qui est venue modifier le fait générateur de l'exigibilité de la taxe. Jusqu'alors payable dans les deux ans suivant la délivrance du permis de construire, la taxe d'aménagement est désormais à régler dans les 90 jours suivant l'achèvement fiscal des travaux, soit dès que l'utilisation du bien faisant l'objet du permis de construire est possible, donc potentiellement à une date beaucoup plus tardive, particulièrement lorsque les pétitionnaires oublient de déclarer cette fin de travaux. Par ailleurs, cette évolution législative s'est accompagnée d'un changement d'organisation des services de l'État avec le transfert de la gestion de la taxe d'aménagement des directions départementales des territoires à la direction départementale des finances publiques qui n'en assurait jusqu'alors que le recouvrement. Il semble que ce transfert s'accompagne de difficultés techniques pesant fortement sur la capacité de recouvrement de la taxe.

Ces deux évolutions cumulées créent un trou d'air vertigineux dans le produit de la taxe d'aménagement perçu par les collectivités territoriales indépendamment de la dynamique plus faible du secteur de la construction. Le graphique qui accompagne ce vœu illustre la perception de la taxe d'aménagement sur le département du Loir-et-Cher par trimestre depuis 2023 et vous pouvez constater que pour le moment, cette perception est réduite à sa plus simple expression. Cela constitue une baisse de 83 %. Au-delà des difficultés financières pour les collectivités territoriales évidemment, la taxe d'aménagement constitue aussi la principale recette de fonctionnement des conseils en architecture, urbanisme et environnement. Cette situation met directement en péril l'existence de ces structures. J'étais hier, ainsi que Lionella, à la réunion des communes qui font partie du réseau « Village d'avenir ». On a bien vu l'intérêt fondamental de l'existence de CAUE et de CAUE performants sur nos territoires pour accompagner les collectivités, notamment rurales, dans leurs projets. La répercussion est claire puisqu'en 2025, la recette attendue par le CAUE de Loir-et-Cher pourrait chuter de près de 80 %.

Par conséquent, au regard de cette situation, le département de Loir-et-Cher sollicite de l'État le retour d'une exigibilité de la taxe d'aménagement basée sur la date de délivrance de l'autorisation d'urbanisme et sollicite par ailleurs la résolution urgente des difficultés techniques rencontrées par les services de l'État dans le recouvrement de cette taxe.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la première vice-présidente. Je vous propose donc de soumettre ce vœu. Avant, une intervention de Benjamin Vételé.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Juste une intervention sur la méthode, et gentille. Il y a tout de même un petit « deux poids, deux mesures », je tiens à le faire observer, sur le fait qu'on nous ait demandé, depuis le début de cette mandature, de pouvoir déposer très en amont les amendements, les vœux, etc. conformément au règlement intérieur. Là, on a un vœu sur table, sur un sujet qui est relativement technique. Sur le fond, je veux bien voter ce vœu, mais ce que je veux dire, c'est que c'est aussi important qu'on puisse communiquer ces informations là à tous les conseillers en amont de la session, et surtout nous, plusieurs fois avec Hanan, on nous a dit : « vous êtes les vilains petits canards, délai dépassé, pas de vœu, pas d'amendement ». C'est tout, je le relève.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Cyrille, tu veux intervenir sur ce point ?

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Ce vœu a bien été déposé auprès du Président dans le délai prévu par le règlement intérieur.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

En effet, il a été déposé auprès du président dans les temps. Je vais à présent mettre ce vœu au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes négatifs ? Je n'en vois pas, donc ce vœu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÈRE

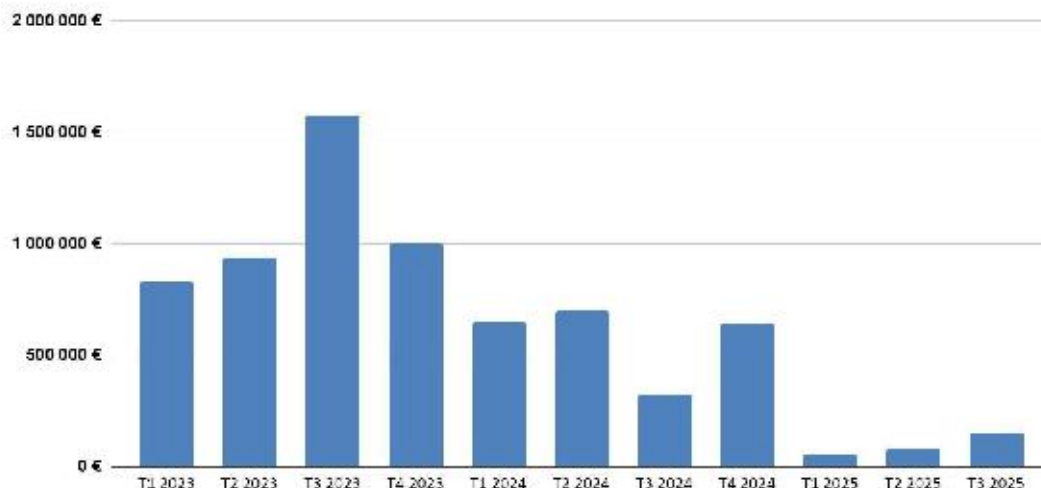
ARTICLE UNIQUE : Le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

Le Département de Loir-et-Cher souhaite attirer l'attention sur les conséquences de la récente réforme de la taxe d'aménagement (TA) introduite par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 qui est venue modifier le fait générateur de l'exigibilité de cette taxe.

Jusqu'alors payable dans les deux ans suivant la délivrance du permis de construire, la TA est désormais à régler dans les 90 jours suivant l'achèvement fiscal des travaux, soit dès que l'utilisation du bien faisant l'objet du permis de construire est possible (donc potentiellement à une date beaucoup plus tardive).

Par ailleurs, cette évolution législative s'est accompagnée d'un changement d'organisation des services de l'Etat avec le transfert de la gestion de la TA des directions départementales des territoires (DDT) à la direction départementale des Finances publiques (DDFiP), qui n'en assurait jusqu'alors que le recouvrement. Il semble que ce transfert s'accompagne de difficultés techniques pesant fortement sur la capacité de recouvrement de la taxe.

*Ces deux évolutions cumulées créent un trou d'air vertigineux dans le produit de la TA perçu par les collectivités territoriales, indépendamment de la dynamique plus faible du secteur de la construction. **Le graphique ci-dessous illustre la perception de TA par le Département de Loir-et-Cher, par trimestre, depuis 2023 :***



Sur les 3 premiers trimestres 2025 par rapport à la même période 2024, la perte de recettes se chiffre à - 83 %.

Au-delà des difficultés financières pour les collectivités territoriales, la TA constitue aussi la principale recette de fonctionnement des Conseils d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE). Cette situation met directement en péril l’existence de ces structures. **En 2025, la recette attendue par le CAUE de Loir-et-Cher pourrait ainsi chuter de près de 80 % !**

Vœu :

Au regard de cette situation, le Département de Loir-et-Cher sollicite de l’État le retour d’une exigibilité de la taxe d’aménagement basée sur la date de délivrance de l’autorisation d’urbanisme et sollicite par ailleurs le solutionnement urgent des difficultés techniques rencontrées par les services de l’État dans le recouvrement de cette taxe.

- Présents : 23**
Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Marie-Pierre Beau, Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
- Pouvoirs : 7**
Philippe Sartori à Marie-Pierre Beau ; Pascal Huguet à Maryse Persillard ; Yves Lecuir à Catherine Lhéritier ; Agnès Thibault à Pascal Bioulac ; Stéphane Baudu à Christophe Thorin ; Marie-Hélène Millet à Angélique Dubé ; Geneviève Repinçay à Julien Leseignoux.
- Absent (s) non représenté (s) : 0**

Vote	Voix	Élus
Pour	30	Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d’Yves Lecuir), Monique Gibotteau, Tania André, Florence Doucet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Maryse Persillard (pouvoir de Pascal Huguet), Marie-Pierre Beau, Marie-Pierre Beau (pouvoir de Philippe Sartori), Bruno Harnois, Bernard Pillefer, Pascal Bioulac, Pascal Bioulac (pouvoir d’Agnès Thibault), Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Christophe Thorin (pouvoir de Stéphane Baudu), Angélique Dubé, Angélique Dubé (pouvoir de Marie-Hélène Millet), Michel Contour, Lionella Gallard, Julien Leseignoux, Julien Leseignoux (pouvoir de Geneviève Repinçay), Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
Contre	0	
Abstention	0	

Résultat: La délibération est adoptée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Notre vice-président Pascal Bioulac en charge des mobilités souhaite faire une intervention sur la sécurité routière.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci Monsieur le président. Je voulais, en tant que vice-président en charge des routes et des mobilités, ce jour en séance, vous faire part de ma vive inquiétude concernant le comportement dangereux des usagers sur notre réseau routier départemental, conduisant malheureusement parfois à des drames et des familles brisées.

Je souhaite en complément vous proposer des pistes d'actions associant prévention et répression afin de positionner le département en tant qu'acteur de la sécurité routière. J'en veux pour preuve les analyses que nous avons demandées et qui peuvent être portées à votre connaissance, cher Patrick, notamment sur un carrefour pour lequel nous avons pris ici des dispositions importantes, notamment avec l'achat d'une maison et la destruction de celle-ci pour rendre encore le carrefour plus visible. Sauf qu'à ce carrefour, sur la commune de la Ville-aux-Clercs, je crois, sur l'axe Le Mans-Orléans qui est un axe extrêmement fréquenté et qui a été endeuillé en octobre 2024 et février 2025 dans des circonstances restées en partie inexplicables par les services de la direction des routes, nous avons lancé une étude avec des experts du Cerema et nous avons commandé la mise en place, pour cette étude, de caméras d'observations. Des observations ont été faites pendant un mois. C'est d'une violence inouïe. On a un conducteur sur deux qui grille le stop. On a une route à vocation nationale, qui fait des dessertes transversales et outre les accidents répertoriés, le visionnage des caméras confirme un nombre non négligeable de situations de presque-accident. Le Cerema confirme par ailleurs que le niveau d'aménagement actuel du carrefour, avec les îlots bordurés que le département a faits, est tout à fait conforme. Ce n'est pas pour se dégager de notre responsabilité, mais attirer l'attention, et que le trafic qui y est observé et ses aménagements sont tout à fait en adéquation. L'infrastructure peut certainement encore être améliorée, à la marge, et le département s'est engagé à réaliser des retouches sur la géométrie des îlots cette année. Mais les conducteurs qui sont pour la très grande majorité des usagers du quotidien de cette intersection doivent impérativement modifier leur comportement. La réponse de ces comportements ne peut pas être que de créer des giratoires qui sont des aménagements coûteux, sur toutes les intersections.

En 2025, l'accidentologie en Loir-et-Cher, toutes infrastructures confondues, comptabilise à ce jour 164 accidents corporels, 107 qualifiés de graves et 22 ayant provoqué le décès de 25 personnes, le dernier dimanche soir à Billy. Si on fait un focus précis sur nos routes départementales, on comptabilise 97 accidents corporels, 67 qualifiés de graves, 13 sur RD ayant causé un décès de 18 personnes. Même si le nombre sur RD est plutôt globalement à la baisse, quand on remonte sur les vingt dernières années (37 morts en 2008, c'était le pic), on peut se réjouir et on constate néanmoins déjà une hausse par rapport à 2023, 11 morts ; 2024, 15 morts et donc pour 2025, 25 morts, et l'année n'est pas finie. Le département bien sûr s'interroge, ainsi que la direction des routes, sur les causes de ces accidents et procède à chaque fois à un rapport d'accident réalisé en interne par des personnes qualifiées. Sur les 12 accidents, dont le 13^{ème} ce week-end qui n'est donc pas encore comptabilisé dans ces statistiques, 5 conduisaient sous l'emprise de l'alcool, bien souvent cumulée avec des stupéfiants, 2 étaient au téléphone, 2 conduisaient avec des vitesses excessives, 1 conducteur malheureusement âgé avait fait un malaise, ce qui a entraîné sa mort, 1 conducteur s'est probablement suicidé il n'y a pas très longtemps sur les routes de Sologne, et un piéton était sur la chaussée. Le département, en tout cas nous tous, nous ne cherchons pas à fuir nos responsabilités et nous essayons d'améliorer avec les services – et je salue au passage bien sûr Patrick Feldner et les services d'Isabelle Barge – toutes les infrastructures quand cela est nécessaire, mais les comportements dangereux des usagers doivent cesser. Le département prend ses responsabilités pour maintenir des infrastructures sûres. À chaque conducteur de prendre les siennes, en respectant le code de la route.

Ainsi, Monsieur le président, si vous le permettez, je vous propose, si vous en êtes tous d'accord, de mettre en place deux actions, la première sur un volet de prévention qui est de sensibiliser les usagers en lançant une campagne de communication départementale, peut-être en partenariat avec l'État, en s'appuyant sur les deux analyses et constats que je viens de vous évoquer avec le Cerema notamment et un volet répression, donc prendre l'initiative de réunir les services de la préfecture et les

forces de l'ordre pour partager nos analyses plus fines ; je dis bien plus fines que celles des forces de l'ordre parfois ; et ainsi mieux cibler les contrôles sur nos routes. Je veux dire que nous sommes des élus de terrain et nous savons, notamment avec tout ce que l'on fait ici collectivement autour du schéma de circulation des poids lourds par exemple, nous savons très bien où les gens trichent. Les forces de l'ordre ne nous consultent pas. Ils font bien des contrôles sur nos cantons, mais là où cela les arrange, c'est-à-dire dans les endroits où ils sont visibles. Par conséquent, ils n'arrêtent pas notamment le trafic des poids lourds sur la Sologne – et chacun connaît bien son canton, mais je considère qu'on ne parle bien que de ce qu'on connaît bien. La Sologne, avec le trafic des grumiers. Il y a d'autres trafics, avec des voitures, des go-fast qui traversent aussi nos routes, il faudrait en tenir compte. La gendarmerie arrive à en intercepter, même dans des contrôles qu'ils publient sur leur site internet, mais sur le trafic des grumiers, on sait où ils trichent, et quand on leur dit, ils nous disent : ah oui, on a déjà fait le contrôle et on va en faire d'autres, mais ils ne viennent jamais où ils devraient être. Donc je pense qu'on a besoin de porter ces deux actions et c'est pour cela, Monsieur le président, que je vous avais demandé de pouvoir faire cette intervention parce que cela commence à devenir très préoccupant et je pense qu'on peut faire des choses.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Monsieur le vice-président, je te remercie de cette intervention et je proposerai au préfet, en bilatérale, lors de notre prochaine réunion, tes deux suggestions qui sont tout à fait pertinentes.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je remercie Pascal pour son intervention. On a raison de s'occuper du réseau départemental. Je le dis aussi pour que ce soit dit, c'est une problématique qui est peut-être moins spectaculaire, encore que, au niveau des accidents mortels, mais en milieu urbain, la délinquance routière est également un fléau. Les chiffres effectivement sont moins élevés en cœur d'agglomération, sur les accidents mortels, mais c'est aussi une préoccupation majeure de nombreuses communes et des élus. Ruralité et monde urbain sont par conséquent associés et très liés avec des illustrations différentes. Alors merci à Pascal pour cette intervention et cette réflexion.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je tiens à préciser tout de même que les accidents graves et mortels qu'on a eus sur notre département sont liés très souvent, dans 90 % des cas, à l'association d'usage de stupéfiants ou d'alcool, voire les deux mélangés.

Monsieur Christophe THORIN

Juste en complément de ce qu'a dit Pascal, et je m'y associe pleinement, j'ai pu constater aussi dans les accidents qui ont eu lieu dans le sud du département dernièrement, d'après ce que j'ai pu comprendre, que non seulement il y avait alcoolémie et stupéfiants, mais en plus ce qui semble être en recrudescence, c'est la conduite sans permis de conduire, à la suite d'une perte ou même sans jamais l'avoir passé, et sans assurance. C'est quelque chose qui semble prendre une ampleur importante et cela m'effraie un peu.

Monsieur Pascal BIOULAC

Philippe, j'ai oublié, c'est l'émotion de ce matin, je voulais le dire dans ma présentation. Je parlais du cas de Billy où il y a eu ce mort dimanche soir. Dernier accident tragique ce matin, deux enfants qui allaient au collège de Lamotte-Beuvron ont été fauchés sur un passage piéton en plein centre-ville, un passage piéton éclairé. La personne qui conduisait n'était pas attentive, il ne pleuvait pas, il n'y avait rien. Ce matin, il faisait sec, donc un enfant *a priori* n'a rien du tout, mais une jeune fille de 11 ans a été évacuée en urgence absolue. La dame était au téléphone apparemment, donc c'est assez flagrant.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je pense que de toute façon, le préfet va être très vigilant par rapport à cette situation qui se dégrade au niveau du nombre d'accidents dans notre département. Des contrôles sont déjà mis en place, mais effectivement il faut les adapter peut-être sur des lieux qui sont plus accidentogènes et qui nécessitent plus de surveillance.

Benjamin, je t'interpelle concernant ton intervention sur le vœu. Je vais donc me permettre de te rappeler l'article 6 du règlement intérieur du conseil départemental : « *Tout conseiller départemental ou tout groupe de conseillers départementaux peut déposer un vœu à l'occasion des réunions de l'Assemblée. Le vœu est signé de son auteur ou du président du groupe qui le transmet au Président du Conseil départemental au moins quatre jours avant l'ouverture de la réunion. À titre exceptionnel et en raison d'une urgence, le président peut accepter la présentation d'un vœu pendant la réunion. Les vœux sont soumis au vote des conseillers départementaux après l'examen des points fixés à l'ordre du jour* ». La seule obligation, c'est donc de déposer et d'envoyer le vœu au président quatre jours avant la réunion, ce qui a été fait puisque j'ai reçu ce vœu le 6 octobre dans ma boîte aux lettres et le 6 octobre également par courrier. Il n'y a donc pas d'obligation de l'envoyer aux conseillers départementaux, il peut être étudié pendant la CP ou pendant la plénière. Quand tu as eu un vœu qui a été retoqué, c'est parce qu'il n'était pas adressé dans le délai des quatre jours au président. Je tenais tout de même à te redonner cet article 6 de manière précise. Néanmoins, nous ferons attention s'il y a des vœux prochainement ou des amendements, à vous les transmettre en amont.

Avant de nous séparer, je tenais à vous informer du décès de l'une de nos agents, madame [REDACTED], qui avait en charge la décoration au niveau du conseil départemental, des fleurs, des plantes, de l'entrée, les sapins de Noël, etc. Elle était à la logistique et elle est décédée des suites d'une longue maladie.

Je vous remercie de votre présence, je vous remercie de la qualité de nos échanges. Et pour ceux qui le souhaitent, nous pouvons nous retrouver au Bourg-neuf. Pour ceux que je ne reverrai pas, bon après-midi à tous.

La séance est levée à 12 h 25.